**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
**Band:** 8 (1870)
**Heft:** 1

**Artikel:** Restauration de la cathédrale : suite
**Autor:** Monnet, L.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-180774

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

des bulletins attribués au député à remplacer, en prenant dans chacun de ces bulletins le nom qui suit immédiatement le sien. Il est dressé ainsi une liste de candidats entre lesquels la majorité relative décide.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails du projet neuchâtelois; certaines dispositions y sont prises pour le cas où un collége n'obtiendrait pas, par le dépouillement dont nous venons de parler, le nombre de députés auquel il a droit; ce sont là des mesures exceptionnelles qui n'ont rien à voir avec le principe, qui viennent au contraire faire ressortir la difficulté de lui donner une application complète et absolue.

Le principal reproche que l'on peut faire à ce projet est d'obliger les électeurs à attendre un grand nombre de jours après la votation pour en connaître le résultat. On sait la fièvre qui agite les électeurs dans ces moments-là, combien ils sont soupçonneux vis-à-vis de leurs bureaux et combien ils le seraient davantage quand les bulletins quitteraient la localité pour subir le dépouillement dans la capitale. L'élection la plus calme pourrait dégénérer en de graves agitations.

Le projet de l'Association réformiste genevoise se présente, à ce point de vue, sous un aspect plus pratique. Bien loin de compliquer le dépouillement, il le simplifie, de manière à dévoiler, à très bref délai, les mystères du scrutin. Voici les bases essentielles de ce système, désigné sous le nom de système de la liste libre :

Des listes de candidats *rangés par ordre de préférence*, portant un nombre de noms égal à celui des députés à élire, et présentées par un certain nombre d'électeurs (30, par exemple), peuvent être déposées, avant le jour du scrutin, entre les mains de l'autorité électorale. Le même électeur ne peut user qu'une seule fois de son droit de présentation.

Les listes déposées prennent par ce fait un caractère officiel; elles reçoivent un numéro d'ordre et, si l'on veut, d'autres signes distinctifs. Il est légalement interdit de reproduire sur d'autres listes ce numéro d'ordre et ces signes distinctifs.

L'électeur met dans l'urne un exemplaire imprimé de l'une des listes déposées, ou un bulletin désignant simplement le numéro d'ordre d'une de ces listes.

S'il n'accepte aucune des listes déposées, l'électeur rédige un bulletin manuscrit selon ses goûts et ses préférences. Ces bulletins, dépouillés comme on le fait aujourd'hui pour tous les bulletins, constituent une nouvelle liste, qui reçoit un numéro d'ordre et à laquelle on attribue un nombre de suffrages égal au nombre des bulletins manuscrits.

Arrive le dépouillement. On compte les bulletins valables; leur nombre, divisé par celui des députés à élire, donne le *chiffre de répartition*, soit le quotient électoral, c'est-à-dire le nombre de suffrages qui répond à un député.

On compte le nombre de suffrages accordés à chaque liste, c'est-à-dire le nombre d'exemplaires des listes déposées et le nombre de bulletins manuscrits qui constituent dans leur réunion une liste ayant le même droit que les autres.

Supposons, pour prendre un exemple très simple, que Lausanne réunisse 2100 électeurs pour 21 députés à nommer; ce qui donne un chiffre de répartition de 100. Trois listes se trouveraient en présence, outre la liste provenant des bulletins manuscrits, et donneraient, par exemple, le résultat suivant:

| | | |
|---|---|---|
| Liste nº 1 | 700 | suffrages. |
| » nº 2 | 500 | » |
| » nº 3 | 300 | » |
| » nº 4 (liste libre) | 600 | » |
| | 2100 | |

Il est évident que la liste nº 1 obtiendrait l'élection de ses 7 premiers candidats, la liste nº 2 de ses 5 premiers, la liste nº 3 de ses 3 premiers et la liste libre de ses 6 premiers. On voit que ce résultat peut être obtenu rapidement et donne à chaque groupe en présence une représentation proportionnée à son importance numérique.

Mais la répartition des députés ne pourra pas toujours avoir lieu d'une manière aussi simple; si elle donne des fractions, les députés qui restent à élire sont répartis entre les listes; celle qui a la fraction la plus forte obtient le premier; celle qui a la fraction la plus forte après obtient le second, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les députés soient répartis.

Admettons, par exemple, le résultat suivant:

| | | |
|---|---|---|
| Liste nº 1 | 723 | suffrages. |
| » nº 2 | 487 | » |
| » nº 3 | 536 | » |
| » nº 4 (libre) | 354 | » |
| | 2100 | |

Chacune des listes recevrait d'abord respectivement 7, 4, 5 et 3 députés. Resteraient 2 députés à nommer, dont le premier serait attribué à la liste nº 2 (87/100) et le second à la liste nº 4 (54/100).

La longueur de cet article nous oblige à renvoyer à un prochain numéro quelques détails sur cet ingénieux système, ainsi que les observations qu'il nous suggère. S. C.

## Restauration de la Cathédrale.

### III

*Incendie de 1825.*

Si l'on consulte les journaux de l'époque, on y trouve de curieux détails sur l'incendie qui détruisit la flèche de la Cathédrale, en 1825.

Dans la nuit du 23 au 24 mai, environ 1 h. 1/4, à la suite de deux violents coups de tonnerre qui avaient été précédés d'un vent assez fort, la foudre, éclatant une troisième fois, tomba sur la barre de fer qui soutenait le pommeau de la flèche du chœur de la Cathédrale. A l'instant même, la pièce de bois dans laquelle la barre de fer était plantée fut embrasée dans sa partie supérieure.

Plusieurs personnes de divers quartiers que les premiers tonnerres avaient réveillées, virent paraître à l'extrémité de la flèche une petite flamme d'un

rouge vif, qui présenta bientôt l'aspect d'un fanal dont l'éclat et le volume augmentaient à chaque instant. Le guet placé sur le clocher se hâta de donner l'alarme, mais malgré toute la promptitude avec laquelle les secours arrivèrent, l'élévation de la partie embrasée, la difficulté d'y arriver par l'escalier étroit qui conduit au-dessus du dôme, le temps nécessaire pour dresser les échelles, parvenir sur le faîte du toit de la grande nef et y conduire les tuyaux des pompes, permirent au feu de faire de tels progrès dans l'intérieur de la flèche qu'il fallut renoncer à l'espoir de la sauver. Tous les soins durent se diriger sur les moyens de préserver la toiture de la grande nef, celle des petits dômes qui entourent le grand clocher et les maisons voisines.

Des hommes (couvreurs, charpentiers, maçons, etc.), dont le dévouement et l'intrépidité sont au-dessus de tout éloge, se hissèrent sur le faîte escarpé de la nef, sur l'étroite et dangereuse plate-forme qui entoure la base de la flèche, et, au milieu des débris embrasés, des tuiles, des pièces de fer qui tombaient à leurs côtés, brûlaient même jusqu'à leurs vêtements, s'appliquèrent avec un calme imperturbable à diriger l'eau de manière à éteindre les tisons ardents, à mesure qu'ils arrivaient à leur portée; d'autres travaillaient dans l'intérieur du dôme, dont la voûte, percée d'un trou circulaire dans son point culminant, livrait passage à des charbons embrasés qui tombaient dans le chœur.

Par un bonheur dans lequel on doit reconnaître la main protectrice de Celui qui dispose des éléments et les dirige à sa volonté, le vent avait cessé; l'atmosphère était calme et n'offrait autour du foyer de l'incendie que l'agitation, suite inévitable de l'action de la flamme. Cependant cette agitation était telle que les charbons brûlants étaient lancés jusqu'à la Madelaine et au Chemin-Neuf. Le jardin de la maison du professeur Levade en était jonché, et deux fois le feu s'est manifesté dans sa toiture. Qu'aurait-ce été si le vent d'Est eût continué? Il est hors de doute que tout ce quartier aurait été atteint et notamment le bâtiment de l'Académie avec tout ce qu'il renferme de précieux. Mais on a pu travailler sans obstacle et avec un succès tel que dès l'instant où la charpente de la flèche a été consumée, environ les cinq heures, tout a été fini.

Outre les pompes de la ville, 17 pompes étrangères ont été en activité. On en avait formé une file dont la tête était établie sur les bords du Flon, à plusieurs centaines de toises de la porte St-Maire, et qui, se communiquant l'eau les unes aux autres, en fournissaient abondamment. On remarqua surtout la pompe de Préverenges, construite par le sieur Golay, fondeur, à Morges, et qui, placée sur le bord de la rivière, alimentait toutes les pompes de la file.

Il paraît que rien n'égalait la beauté du spectacle qu'offraient la ville et ses environs, éclairés par cette gerbe colossale. Sur l'horizon d'un noir sombre, les édifices se dessinaient de la manière la plus éclatante et le vert le plus brillant colorait les arbres. Les petits oiseaux éveillés avant l'aurore voltigeaient dans les branches, et les familles de hiboux, naguères habitants paisibles de l'édifice enflammé, planaient avec anxiété dans les airs.

Voici la liste des pompes de diverses localités, qui, avec celles de Lausanne, ont assisté à cet incendie :

*Grandvaux*, Lederrey, chef de pompe. — *Morges*, Koch, id. — *Cheseaux*, Cevey, id. — *Echichens*, Rochat, id. — *Bussigny*, Barraud, id. — *Crissier*, Vivian, id. — *Romanel*, Perguer, id. — *Ecublens*, Masson, id. — *Le Mont*, Corbaz, id. — *Pully*, Barbey, id. — *Renens*, Desponds, id. — *Lonay*, Bressenel, id. — *Vufflens-la-Ville*, Montagnon, id. — *Sullens*, Duboloz, id. — *Cully*, Champrenaud, id. — *Belmont*, Bugnon, id. — *Epesses*, ****. — *Vufflens-le-Château*, Perey, id. — *Riez*, Borgognon, id. — *Préverenges*, Bolliet, id. — *Ouchy*, Daccord, id. — *Echandens*, Gorgerat, id. — *Epalinges*, Chappuis, id.

Noms des citoyens qui se sont distingués par leur courageux dévouement :

Forney, charpentier; Ninet, couvreur; Jaccoud, tambour; Oselet, maçon; Blanc, sonneur; Maget, cadet, maçon; Regamey, garde de Montbenon; Pache, chez Delavaux. Un jeune Diemer, blessé; Légeret; Clavel, ouvrier chez Hugonet; Lederrey, ouvrier chez le même; Ramuz, Moser, Horny, Hory, maçon, Combette. L. M.

**Faute à corriger.** — Dans notre précédent article nous disions : Deux des successeurs de l'évêque Henri, Hugues et Berthold II sont désignés comme continuateurs de son œuvre, dès 1019 à 1057. Il faut lire : Hugues et *Burkhard* II, etc.

---

Madame B... a *ses pauvres*.

Chaque lundi, les habitants viennent recevoir des secours de toute espèce, argent, vêtements, médicaments, etc.

Lundi dernier, un des pauvres demanda à parler à Madame.

On le fit entrer dans l'antichambre, et Madame B... lui dit :

— Vous avez à me parler, mon ami ?

— Oui Madame, c'est pour vous dire que je suis un de vos pauvres... voilà bientôt sept ans...

— Eh bien !

— Je demande à être augmenté.

— C'est que j'ai déjà beaucoup de charges : vous m'avez amené tous vos parents... — Enfin, qu'est-ce que vous recevez ?

— Je reçois un pain de dix livres, trois francs pour la semaine et une couverture tous les deux ans.

— Eh bien ! c'est tout ce que je peux faire.

— C'est bon, Madame, chacun est libre, n'est-ce pas ? Eh bien ! comme tout augmente, je ne puis plus être votre pauvre à ce prix-là.

---

Dau teimps qu'on ne savâi que lo patois, et que s'ètâi lo bon teimps, so diant, on bon Dzorattâi l'irè venu avau menâ dei truclliès à n'on monsu. Et stu monsu, qu'ètâi prau conteint de s'n hommo, lai eintrèva dinse :